

La Rochelle  
Université

# Recueil des actes administratifs

■ n° 579

**10 avril 2026**

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

## Table des matières

### Arrêtés

Arrêté n° 2026-169 du 10 avril 2026 portant proclamation des résultats des élections partielles des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil d'administration et à la commission de la formation et de la vie universitaire de La Rochelle Université (scrutin du 7 au 9 avril 2026)

**Arrêté n° 2026-169 du 10 avril 2026 portant proclamation des résultats des élections partielles des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil d'administration et à la commission de la formation et de la vie universitaire de La Rochelle Université (scrutin du 7 au 9 avril 2026)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et suivants, L. 719-1 et suivants, D. 719-1 à D. 719-40, et D. 741-4-1,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, notamment son article 9,

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État,

Vu la délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019 de la commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet,

Vu les statuts de La Rochelle Université,

Vu le règlement électoral de La Rochelle Université,

Vu la proclamation des résultats des élections des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de La Rochelle Université (scrutin du 9 au 11 décembre 2024), publiée au recueil des actes administratifs de La Rochelle Université le 13 décembre 2024,

Vu l'arrêté n° 2026-066 du 27 février 2026 portant organisation des élections partielles des représentantes et représentants des usagers au conseil d'administration et à la commission de la formation et de la vie universitaire de La Rochelle Université,

Vu l'arrêté n° 2026-073 du 27 février 2026 portant adoption de la décision-cadre fixant, en cas de recours au vote électronique par internet pour les élections des représentantes et représentants des usagères et usagers aux conseils centraux de La Rochelle Université, les modalités d'organisation des services, de recours à une expertise indépendante, de composition des différentes cellules techniques et d'accès matériel au vote,

Vu l'arrêté n° 2026-120 du 16 mars 2026 portant recevabilité des listes de candidates et candidats pour les élections partielles des représentantes et représentants des usagers et des usagères au conseil d'administration et à la commission de la recherche de La Rochelle Université (scrutin du 7 au 9 avril 2026),

Vu l'arrêté n° 2026-121 du 20 mars 2026 portant organisation des bureaux de vote électronique pour les scrutins du 7 au 9 avril 2026 à La Rochelle Université dans le cadre des élections partielles des représentantes et représentants des usagers au conseil d'administration et à la commission de la formation et de la vie universitaire de La Rochelle Université

Vu le procès-verbal de dépouillement du 9 avril 2026,

Vu le procès-verbal du comité électoral consultatif du 10 avril 2026,

**ARRÊTE**

**Article 1 : Proclamation des résultats pour le conseil d'administration – Usagères et usagers (collège D)**

Nombre de sièges titulaires à pourvoir	1
Nombre de sièges suppléants à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	7 855

Nombre de bulletins dans l'urne	684
Taux de participation	8,71 %
Nombre de votes blancs	35
Nombre de suffrages valablement exprimés	649

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Efficience	267	SIMON Audrey
		COLLIN Titouan
La Voix Étudiante	382	DA CUNHA Gabriel
		MAMODE Aïna

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > M. Gabriel DA CUNHA, titulaire,
- > Mme Aïna MAMODE, suppléante

## Article 2 : Proclamation des résultats pour la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)

### Article 2.1. CFVU – Usagers et usagers (collège C) – secteur I

Nombre de sièges titulaires à pourvoir	1
Nombre de sièges suppléants à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	2 272
Nombre de bulletins dans l'urne	281
Taux de participation	12,37 %
Nombre de votes blancs	8
Nombre de suffrages valablement exprimés	273

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
La Cocarde Étudiante L'Alternative Patriote	14	LABUSSIÈRE Louis
		BOUILLEAU Elena
La Voix Étudiante	91	MOUSSAVOU TASHAN Lenni
		GILBERT Louis
L'intérêt général	16	BLANC Marius
		LE BRUN Maëla
Efficience	152	BIDEAU Mailys
		GUETTIER Marcel

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > Mme Mailys BIDEAU, titulaire,
- > M. Marcel GUETTIER, suppléant

### Article 2.2. CFVU – Usagères et usagers (collège C) – secteur II

Nombre de sièges titulaires à pourvoir	1
Nombre de sièges suppléants à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	2 024
Nombre de bulletins dans l'urne	139
Taux de participation	6,87 %
Nombre de votes blancs	18
Nombre de suffrages valablement exprimés	121

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
La Voix Étudiante	121	LAURENT Léa
		TOURANCHEAU Egwene

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > Mme Léa LAURENT, titulaire,
- > M. Egwene TOURANCHEAU, suppléant

### Article 2.3. CFVU – Usagères et usagers (collège C) – secteur III

Nombre de sièges titulaire à pourvoir	1
Nombre de sièges suppléants à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	3 559
Nombre de bulletins dans l'urne	195
Taux de participation	5,48 %
Nombre de votes blancs	40
Nombre de suffrages valablement exprimés	155

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
La Voix Étudiante	155	SALLES Gabrielle
		LEPLE Bryan

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > Mme Gabrielle SALLES, titulaire,
- > M. Bryan LEPLE, suppléant

### Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 10 avril 2026.

Le président

Gérard Blanchard

## **VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS**

*En application de l'article D. 719-39 du code de l'éducation, la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le président de l'Université ou par le recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.*

*La CCOE doit être saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats et doit statuer dans un délai de quinze jours. La saisine de la CCOE doit être adressée au siège du tribunal administratif de Poitiers –15 rue de Blossac – BP 541 – 86020 POITIERS cedex.*

*En application de l'article D. 719-40 du code de l'éducation, tout électeur et toute électrice ainsi que le président de l'Université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Poitiers.*

*Ce recours contentieux n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la CCOE dans les conditions et délai exposées ci-dessus.*

*Le tribunal administratif de Poitiers doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la CCOE auprès de laquelle a été présenté un recours préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*